

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211209-2021DEC0480-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'année de transition du contrat de rivières Lignon, Anzon, Vizézy pour l'année 2022

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu l'article 12 des statuts de Loire Forez agglomération relatif à la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que Président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 6 avril 2021 actant l'élection de conseillers délégués,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0203 en date du 11 avril 2021 donnant délégation à Madame Stéphanie FAYARD, conseillère déléguée à la politique des rivières et à la GEMAPI,
- Vu la signature du document contractuel du contrat territorial Lignon du Forez par Loire Forez agglomération en date du 22 mai 2018,
- Considérant la nécessité de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

DECIDE

Article 1 : De solliciter des subventions pour les actions liées à l'étude bilan et au renouvellement d'une procédure rivière contractualisée du contrat de rivières Lignon, Anzon, Vizézy : coordination, animation, montage d'une nouvelle démarche auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ; et de signer tout document afférent aux dépôts des dossiers.

Le suivi des procédures contractuelles pour les bassins versants du Lignon de l'Anzon et du Vizezy nécessite le dépôt d'aides financières pour les postes ci-dessous :

- Un chargé de mission du contrat de rivières
- Deux techniciens de rivières
- Un animateur zones humides - agricoles
- Une secrétaire pour toutes les démarches afférentes au contrat de rivières

Les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne seront réalisées selon les modalités ci-dessous :

Service rivières LFa Contrat Territorial Lignon du Forez	1	2	3		4
	Technicien	Technicien	Chargé de mission	Secretariat	Animateur
ETP	1	1	1	0,5	1
Salaires	31 000 €	31 000 €	45 000 €	15 000 €	44 000 €
Charges	13 000 €	13 000 €	17 000 €	6 000 €	10 000 €
Total salaires et charges	44 000 €	44 000 €	62 000 €	21 000 €	54 000 €
Forfait de fonctionnements associés au poste	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-	10 000 €
Total des dépenses par ETP	54 000 €	54 000 €	72 000 €	21 000 €	64 000 €
SUBVENTION AELB	36 400 €	36 400 €	47 200 €	12 600 €	26 200 €
Aide de l'Etat et de l'EUROPE Subvention 7.63N Natura 2000	- €	- €	- €	- €	25 000 €
Loire Forez agglomération	17 600 €	17 600 €	24 800 €	8 400 €	12 800 €

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 09/12/2021

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Lyon via
le site www.telerecours.fr dans un
délai de deux mois à compter de
la publication.*

Pour le Président,
par délégation,
la conseillère déléguée à la politique
des rivières et à la GEMAPI

Stéphanie FAYARD